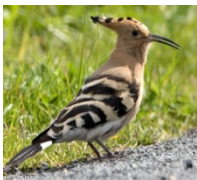


« La Huppe du Paradou »



Mairie de la Bernerie en Retz
16, rue Georges Clemenceau
44760 La Bernerie en Retz.

La Bernerie en Retz le 23/02/2002.

M. Jacques Prieur
Maire
16,rue Georges Clemenceau
44760 La Bernerie en Retz

Objet : Sentier littoral

Monsieur le Maire,

Vous nous avez informés dans votre réponse du 9 février, ne pas avoir diligenté d'étude auprès du CEREMA pour le sentier littoral, dans le cadre des fonds de France Relance. Vous justifiez votre décision, par la demande d'inscription sur la liste des communes vulnérables face à l'érosion du littoral, et dites avoir préféré solliciter le fonds France Relance pour la création d'une piste cyclable Rue Jeanne d'Arc.

Nous regrettons cette décision et ne la comprenons pas, d'autant que, à notre connaissance, le fonds de France Relance est réparti en plusieurs budgets. Un budget de 5 millions d'euros est alloué spécifiquement pour le dossier « France vue sur mer », concernant exclusivement le sentier littoral. La création d'une piste cyclable n'entrerait donc pas dans ce budget spécifique.

Sur le site du CEREMA, on peut voir que des dossiers ont déjà été présentés, comme à Piriac, La Turballe, Le Croisic et Le Pouliguen, dossiers signés pour les 3 derniers. Aucun dossier n'est présenté à ce jour dans l'Agglo de Pornic. Le sentier littoral ne serait pas un atout touristique, donc économique, pour notre territoire ?

Pour les parties soumises à l'érosion littorale, nous comprenons que le débat est réel, mais, sans étude, il est bien difficile de l'alimenter.

Par contre nous avons aussi soumis l'idée d'aménager un contournement marée haute longeant la RD97 entre la rue Richelot et l'ENS des Roches Dorées. Ce dossier, simple en soi, aurait pu être candidaté dans le cadre de cette opération, d'autant que se pose là un vrai problème de sécurité pour les randonneurs.

A noter que le dépôt d'un dossier doit se faire a minima 10 jours avant un comité de pilotage. Les dates prévisionnelles des prochains comités en 2022 sont : 15/03, 12/04, 17/05 et 14/06.
Donc tout est encore possible !

Sur ce même sujet du sentier littoral nous souhaiterions vous rencontrer afin d'échanger sur l'état des aménagements de celui-ci entre la plage de la Rinais et La Boutinardièrre. Les exutoires des eaux de ruissellement ne sont pas entretenus ce qui n'est pas sans impact sur l'érosion des falaises, les clôtures sont très dégradées avec de nombreux poteaux cassés, les bancs disposés au bord du sentier n'incitent pas vraiment à y faire une pause...

Nous demandons aussi, depuis des années, une meilleure signalisation du sentier, particulièrement sur la plage de la Rinais.

Afin de mieux appréhender les problèmes, cette rencontre pourrait se faire, ou se prolonger par une visite sur site.

Vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à notre courrier, dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, M. le Maire, nos plus sincères salutations.

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Pierre Barbedette , président